

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le 21 janvier à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Pierre GREIL, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, José Manuel ROQUE, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI, Véronique CORNET, Stéphane SANCHIS, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Jean-Claude LINARES procuration à Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS procuration à Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA procuration à Stéphane SANCHIS, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration à Pierre GACHET, Vincent FEUGA procuration à Patrick FAGGIANI, Florence OVEJERO procuration à Sylvie DESMOND, Danielle TERRAL procuration à Véronique CORNET

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Claude BAZARD

Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N°01.19

OBJET : AVANCE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

M le Maire indique au conseil municipal que la Présidente de la Bibliothèque a adressé un mail pour solliciter le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 3 600 €.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte de verser 3 600 € à la Bibliothèque.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus


Au registre sont les signatures



Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 28.01.19

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Tél : 05.57.34.54.54 ♦ Fax : 05.57.34.54.46 ♦ Courriel : contact@mairie-creon.fr 

W W W . M A I R I E - C R É O N . F R

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le 21 janvier à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Pierre GREIL, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, José Manuel ROQUE, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI, Véronique CORNET, Stéphane SANCHIS, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Jean-Claude LINARES procuration à Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS procuration à Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA procuration à Stéphane SANCHIS, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration à Pierre GACHET, Vincent FEUGA procuration à Patrick FAGGIANI, Florence OVEJERO procuration à Sylvie DESMOND, Danielle TERRAL procuration à Véronique CORNET

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Claude BAZARD

Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N°02.19

OBJET : CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD 671

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la procédure adaptée relative à la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 671 est arrivée à terme.

Après analyse technique et en fonction des différents critères, la société EUROVIA a été désignée la mieux disante, et ayant présentée une offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de : 548 749,68 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à signer le marché avec la société EUROVIA.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : 28.1.19

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le 21 janvier à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Pierre GREIL, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, José Manuel ROQUE, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI, Véronique CORNET, Stéphane SANCHIS, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Jean-Claude LINARES procuration à Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS procuration à Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA procuration à Stéphane SANCHIS, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration à Pierre GACHET, Vincent FEUGA procuration à Patrick FAGGIANI, Florence OVEJERO procuration à Sylvie DESMOND, Danielle TERRAL procuration à Véronique CORNET

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Claude BAZARD

Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N°03.19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION- CREATION D'UN CUISINE CENTRALE

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	1 657 000,00	DETR	560 000,00
		DSIL	140 000,00
		Région	15 000,00
		Département	15 000,00
TVA 20%	331 400,00	Fonds leader	15 000,00
		Emprunt	1 243 400,00
Total TTC	1 988 400,00	Total TTC	1 988 400,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le projet de construction de cuisine centrale et le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'état, le conseil régional, le conseil départemental et l'Europe.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre Gachet
Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 28.1.19

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 13

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le 21 janvier à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Pierre GREIL, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, José Manuel ROQUE, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI, Véronique CORNET, Stéphane SANCHIS, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Jean-Claude LINARES procuration à Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS procuration à Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA procuration à Stéphane SANCHIS, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration à Pierre GACHET, Vincent FEUGA procuration à Patrick FAGGIANI, Florence OVEJERO procuration à Sylvie DESMOND, Danielle TERRAL procuration à Véronique CORNET

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Claude BAZARD

Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N°04.19

OBJET : DECISION CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE

Depuis le 1er juillet 2018 il est interdit, pour des raisons de non-respect des normes d'hygiène, de sortir des repas de la cuisine de l'école élémentaire Albanie Lacoume.

Les repas servis à l'école maternelle Alice Delaunay ainsi que ceux portés au domicile des personnes âgées ou handicapées sont achetés à la société Ansamble de Pessac. La livraison s'effectue en liaison froide.

Il apparaissait donc nécessaire de construire ex nihilo une cuisine centrale. Le terrain d'assiette imaginé était celui disponible à côté des ateliers municipaux. Ce foncier appartient à la commune depuis 2016.

Les services de la mairie se sont entourés des conseils de la société VITAM, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après trois réunions sur place, la société VITAM a présenté le résultat de son travail. Les points les plus importants sont :


- La construction, à un seul niveau, doit avoir une superficie de 500 m² au sol
- Il serait utile d'acquérir 350 m² de la parcelle voisine, appartenant à la communauté des communes du Créonnais
- Deux hypothèses de dimensionnement des installations ont été étudiées : pour 650 à 800 repas/jour ou bien 800 à 1 000 repas/jour
- Les coûts sont proches : 1,9 M€ dans le 1er cas et 2,1 M€ dans le second

Les finances communales ne permettent pas d'autofinancer un tel investissement. Il serait donc nécessaire d'emprunter.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de la construction de la cuisine centrale pour un dimensionnement des installations de 800 à 1000 repas/jour.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures




Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 28.1.19

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.